



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Eidgenössisches Departement für  
Umwelt, Verkehr, Energie und Kommunikation UVEK

**Bundesamt für Umwelt BAFU**  
**Abteilung Gefahrenprävention**

---

# Journées des ingénieurs des eaux 2023

Communications des sections Protection contre les crues et Revitalisation et pêche



---

## **Bienvenue à la Journée des ingénieurs des eaux 2023 dans le canton du Jura !**

En collaboration avec le canton-hôte, nous avons établi un programme qui laisse aussi la place aux échanges individuels entre les spécialistes des cantons et de la Confédération.

**Nous tenons à exprimer nos sincères remerciements au canton du Jura pour la co-organisation et l'accueil des Journées des ingénieurs des eaux 2023 !**

## 1 Introduction

Comme d'habitude, nous ne fournissons la documentation que sous forme électronique. Les documents ont été envoyés aux participants par e-mail et seront également disponibles sur la page d'accueil de l'OFEV. [Journées des ingénieurs des eaux 2023 dans le canton du Jura \(admin.ch\)](https://www.admin.ch/journees-ingenieurs-eaux-2023)

## 2 Communications / projets actuels de la section Protection contre les crues

Pour la Conférence sur les dangers naturels du 10 mai 2023, nous avons préparé une documentation complète sur les informations et les projets en cours dans le domaine de la prévention des dangers et nous l'avons mise à disposition sous forme électronique [14ème Conférence sur les dangers naturels 2023 - communications OFEV](#). Nous nous limitons ici à donner les compléments essentiels à la documentation précitée.

### 2.1 Adaptation de la législation

#### Loi

Les adaptations issues de la consultation ont été présentées dans les communications de la Conférence sur les dangers naturels 2023. Entre-temps, le projet de loi a été traité et approuvé par la commission compétente du Conseil national (CEATE-N). L'objet sera débattu au Conseil national lors de la session d'automne. L'entrée en vigueur devrait en principe avoir lieu le 1<sup>er</sup> mai 2025.

#### Ordonnance

Le contenu de l'ordonnance a été traité en parallèle afin de pouvoir donner des informations transparentes et globales sur les modifications lors de la procédure de consultation relative à la loi. Les modifications prévues seulement au niveau de l'ordonnance ont déjà été décrites dans le rapport explicatif concernant la loi (p. ex. vues d'ensemble des risques, planifications globales, espaces de délestage, indemnisation des dommages survenus dans les espaces de délestage, etc.). L'ordonnance est maintenant disponible dans une version vérifiée sur le plan technique et juridique. Une séance d'information aux cantons est prévue le 18 janvier 2024. La consultation des cantons est prévue entre mai et août 2024 et l'entrée en vigueur pour le 1<sup>er</sup> mai 2025.

#### Publications relatives à l'exécution

Les publications modulaires relatives à l'exécution dans le domaine de la prévention des dangers sont en cours de révision. Des consultations auprès des cantons sont prévues. Des renseignements complémentaires sont disponibles dans les communications de la Conférence sur les dangers naturels du 10 mai.

*Contact: Josef Eberli, Adrian Schertenleib*

### 2.2 Aide à l'exécution sur les projets intégrés d'aménagement de cours d'eau

La nouvelle aide à l'exécution concernera les projets d'aménagement de cours d'eau en général, soit la protection contre les crues et la revitalisation. Les travaux de révision ont commencé en 2022 et la consultation des cantons est prévue au plus tôt en 2024. Un groupe d'accompagnement avec des représentants des cantons et des bureaux d'ingénieurs sera formé fin 2023.

*Contact: Antoine Magnollay, Christian Holzgang*

### **3 Communications / projets actuels de la section Revitalisation et pêche**

#### **3.1 Mise à jour du suivi des effets**

Un cours PEAK de Eawag sur le set d'indicateurs 8 « Végétation des rives » a à nouveau été organisé début 2023 en raison de la forte demande.

Depuis le début de l'année, diverses données issues du contrôle d'efficacité ont déjà été transmises à l'OFEV. La situation à fin juillet 2023 était la suivante :

- 33 projets STANDARD issus de 11 cantons,
- 9 projets APPROFONDIS provenant de 6 cantons.

Il est important pour l'évaluation du contrôle d'efficacité APPROFONDI que d'autres données soient transmises à l'OFEV dans les meilleurs délais : [wiko\\_revit@bafu.admin.ch](mailto:wiko_revit@bafu.admin.ch)

Pour 2024, l'Eawag élabore un rapport d'évaluation pour le contrôle d'efficacité APPROFONDI à l'attention de l'OFEV. Ce document doit également contenir les premiers enseignements que l'on peut tirer des données soumises pour la pratique.

En août 2023, trois ateliers organisés par l'OFEV, l'Agenda 21 pour l'eau et l'Eawag ont eu lieu avec les cantons afin de discuter de la problématique de la prochaine période de programme 2025-28. La thématique est importante pour les négociations 2024 sur les conventions-programmes afin de définir les fonds nécessaires au contrôle d'efficacité APPROFONDI. La problématique sera précisée après les retours des trois ateliers et sera communiquée avant les négociations sur les conventions-programmes.

*Contact: Gregor Thomas, Simone Baumgartner*

#### **3.2 Planification stratégique Revitalisation des rives lacustres**

19 cantons ont des plans d'eau de plus de 5 ha sur leur territoire cantonal et 7 cantons ne doivent pas soumettre de plan stratégique de revitalisation des rives lacustres. Sur les 19 planifications attendues, 17 ont été transmises fin 2022 (ou début 2023 avec du retard). De plus, une planification à l'état de projet (non adoptée) a été rendue fin 2022. Il manque donc encore une planification. Les prises de position sur les planifications reçues ont été envoyée au cours du 2<sup>ème</sup> trimestre.

Dans l'ensemble, les planifications étaient de bonne à très bonne qualité. Sur la base des 18 planifications déposées, les indicateurs provisoires suivants ont été établis (non définitifs car une planification manque et une autre est à l'état de projet) :

- 121 lacs pris en compte dans les planifications
- 1'507 km de rives lacustres évalués du point de vue écomorphologique
- 1'381 km de rives lacustres considérés en compte dans la planification
- 870 km avec une écomorphologie insuffisante (soit 63%)
- 214 km avec une utilité élevée
- 386 km avec une utilité moyenne
- 300 projets avec un total de 130 km prévus pour la mise en oeuvre dans les 20 prochaines années

Le modèle de subventionnement pour les revitalisations des rives lacustres sera adapté aux résultats de la planification stratégique des revitalisations dès la prochaine période de convention-programme 2025-28.

Nous vous prions de télécharger les géodonnées selon le modèle de géodonnées minimal pour la planification des lacs, si ce n'est pas déjà fait, sur le site [geodienst.ch](http://geodienst.ch) ([carte : planification des revitalisations de rives lacustres](#)).

Contact: Gregor Thomas

### **3.3 Actualisation de l'aide à l'exécution « Revitalisation des cours d'eau. Planification stratégique 2026 »**

Le module d'aide à l'exécution "Revitalisation des cours d'eau : planification stratégique" a été publié en 2012 et le premier cycle de planification stratégique des cours d'eau a été élaboré par les cantons fin 2014. La prochaine mise à jour de la planification stratégique de la revitalisation des cours d'eau est prévue pour 2026 (art. 41d al. 4 OEaux). Pour ce faire, l'aide à l'exécution de 2012 doit être actualisée et optimisée sur la base des connaissances acquises lors de la première planification en 2014. Les travaux d'actualisation de l'aide à l'exécution ont commencé début 2022 et sont suivis par un groupe d'accompagnement composé de représentants d'institutions de recherche, des cantons et de l'OFEV. Les cantons ont été invités à se prononcer dans le cadre d'une procédure de consultation.

La démarche de base doit rester analogue à celle de la planification 2014 (analyse SIG, vérification de la plausibilité, définition des priorités). L'OFEV estime que des optimisations sont nécessaires en ce qui concerne :

- l'intégration de données de base actuelles (p. ex. écomorphologie),
- une prise en compte systématique de la connectivité longitudinale,
- une meilleure transparence, notamment lors de l'étape de vérification de la plausibilité,
- la prise en compte des résultats de la planification dans le domaine de l'assainissement de la force hydraulique,
- la prise en compte des effets attendus du changement climatique.

Avec la prochaine planification, tous les résultats doivent être présentés par les cantons conformément au modèle de géodonnées minimal.

Contact: Isabelle Ambord, Gregor Thomas

### **3.4 Enquête sur l'état d'avancement de la détermination de l'espace réservé aux eaux**

En 2020, l'OFEV et la Conférence suisse des directeurs cantonaux des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de l'environnement (DTAP) ont mené une enquête sur l'état d'avancement de la détermination de l'espace réservé aux eaux (état des données à fin 2019). Les résultats sont publiés sur le site de la DTAP : [Détermination de l'espace réservé aux eaux dans les cantons](#).

L'enquête sur l'état de la mise en œuvre a été répétée en juin/juillet 2023 par la DTAP et l'OFEV sous une forme simplifiée. La plupart des cantons ont répondu dans les délais. Les résultats devraient être publiés fin octobre sur le site de la DTAP.

Contact: Simone Baumgartner

## 4 Finances

### 4.1 Projets de protection contre crues selon LACE

Sur la base des connaissances actuelles, nous estimons que le crédit de paiement pour la protection contre les crues sera totalement consommé en 2023. Il est important de procéder à des décomptes réguliers pour les projets individuels afin d'utiliser au mieux le crédit disponible. D'après les résultats de l'enquête sur le budget, les fonds fédéraux nécessaires devraient augmenter ces prochaines années.

Etat des crédits de paiement au 30.08.2023 (date de référence)

<b>Crédit de paiement LACE 2023</b> [millions de CHF]	
Total du crédit de paiement	<b>136.4</b>
Réservé pour corrections des eaux / traités internationaux	<b>7.1</b>
Réservé pour CP / PI	<b>129.3</b>
Disponible pour CP	<b>49.6</b>
Disponible pour PI	<b>79.6</b>
Versé pour CP / PI	<b>64.3</b>

Contact: Adrian Schertenleib, Roger Rüegg

### 4.2 Projets de revitalisation selon LEaux

Le crédit de paiement 2023 pour la revitalisation sera probablement épuisé.

Etat des crédits de paiement au 30.08.2023 (date de référence)

<b>Crédit de paiement LEaux 2023</b> [millions de CHF]	
Total du crédit de paiement	<b>35.4</b>
Réservé pour CP / PI	<b>35.4</b>
Disponible pour CP	<b>21.1</b>
Disponible pour PI	<b>14.3</b>
Versé pour CP / PI	<b>28.1</b>

Kontakt: Susanne Haertel, Simone Baumgartner, Roger Rüegg

## 5 Conventions-programmes

### 5.1 Ouvrages de protection et données de base sur les dangers selon LACE

Les rapports annuels pour la troisième année de la période 2020-24 ont été rendus dans les délais et en totalité. Nous remercions toutes les personnes impliquées dans cette tâche.

#### Période de programme 2020-24:

Un total d'environ 240 millions de francs a été engagé dans les conventions-programmes, soit 47,8 millions de francs par an.

La transition vers les exigences du nouveau manuel sur les conventions-programmes s'est bien déroulée. L'évaluation des rapports annuels 2022 n'a pas révélé de difficultés majeures.

### Période de programme 2025-28:

Le manuel pour la convention-programme 2025-28 a été transmis aux cantons pour consultation à partir d'avril 2023. Les cantons ont formulé de nombreuses remarques constructives. Le manuel est en cours de révision sur la base des retours des cantons.

*Contact: Schertenleib Adrian, Antoine Magnollay*

## **5.2 Revitalisation selon LEaux**

Les rapports annuels de la troisième année de la période de programme 2020-2024 nous sont tous parvenus au printemps 2023. Nous remercions les cantons d'avoir transmis les documents dans les délais.

Le crédit de revitalisation pour la période de programme 2020-2024 se monte à 180 millions de francs, soit 36 millions de francs par an. Environ 90 millions de CHF ont été versés dans le cadre des conventions-programmes pour les années 2020-23. Environ 21 millions de CHF supplémentaires ont été engagés pour les tranches 2024 de la convention-programme.

Les rapports annuels de 2022 font état d'un degré d'exécution relativement bas quelques cantons, ce qui est principalement dû au fait que beaucoup d'entre eux ont réalisé leurs prestations en 2020 dans le cadre de l'année supplémentaire de la période 2016-2019. Cela s'est traduit par une valeur cumulée faible également pour la troisième année de la période de programme. Trois cantons ont déjà réduit leur convention-programme cette année. Il s'agira toutefois d'examiner à la lumière des futurs rapports annuels si les prestations convenues sont réalistes. Si tel n'est pas le cas, il conviendra d'adapter les conventions-programmes concernées. Les moyens financiers ainsi libérés pourront être investis en priorité dans de nouveaux engagements en faveur de projets individuels.

*Kontakt: Simone Baumgartner, Isabelle Dunand, Susanne Haertel*

## **6 Journée des ingénieurs des eaux 2024**

La prochaine Journée des ingénieurs des eaux aura lieu les **14 / 15 novembre 2024** dans le canton de Zurich.

*Contact: Adrian Schertenleib, Christian Holzgang*